



---

COMMISSION COMMUNALE POUR  
**L'ACCESSIBILITÉ**

**RAPPORT 2020/2021**

---



MÉTROPOLE DE LYON

# SOMMAIRE

## Introduction

La Ville de Vaulx-en-Velin, éléments généraux et chiffres clés	4
La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)	6

## Partie 1 : Vaulx-en-Velin, ville accessible

<b>1.1 L'accessibilité de la voirie et des espaces publics</b>	8
1.1.1 Les aménagements de places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR)	8
1.1.2 L'aménagement des espaces publics	8
<b>1.2 Les établissements recevant du public (ERP)</b>	10
1.2.1 Point d'étape de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)	10
1.2.2 « Ambassadeurs de l'accessibilité », un dispositif au service des acteurs de proximité	13
1.2.3. Focus transport : deux chantiers d'envergure : le T9 et le BHNS	15

## Partie 2 : Vaulx-en-Velin, ville inclusive

<b>2.1 Groupes de travail CCA</b>	17
2.1.1 Accessibilité événementielle : la Charte accessibilité et le Guide pratique	17
2.1.2 Visites de terrain, chantier pédagogique accessibilité	19
<b>2.2 Éducation, sport, loisirs pour tous</b>	22
2.2.1 Offre péri et extra-scolaire	23
2.2.2 Activité	24
2.2.3 Accès à la culture : une offre existante et des actions à venir	24
<b>2.3 Action sociale et santé</b>	27
<b>2.4 Axe emploi au sein de la Direction des Ressources Humaines de la collectivité</b>	31
<b>2.5 Les associations au cœur des initiatives inclusives</b>	32

## Annexes :

Délibération du Conseil municipal du 19 Nov 2021 nommant les élus municipaux représentant la collectivité

Arrêté municipal du 28 Fév 2022 portant sur la composition de la CCA

## Lexique

## Vaulx-en-Velin, ville accessible, ville inclusive !

La municipalité a inscrit dans les axes prioritaires de ses politiques publiques la volonté que les vaudaises et les vaudais aient accès aux mêmes droits. Ainsi, concernant le handicap, l'enjeu est que l'accessibilité soit réelle pour tous dans tous les aspects de la vie quotidienne.

En 2017, la ville de Vaulx-en-Velin a installé la Commission Communale d'Accessibilité (CCA), avec comme objectif majeur la promotion de l'intégration et de l'autonomie des personnes en situation de handicap dans la ville. La Commission s'est saisie des sujets d'accessibilité généralisée des bâtiments, de cheminements, de voiries, mais aussi de construction de lien social et professionnel. La Commission a à la fois un rôle consultatif et celui d'observatoire local de l'accessibilité. Il s'agit d'une instance de concertation qui dresse le constat de l'état d'accessibilité, établit un rapport annuel, fait toutes les propositions utiles et nécessaires pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Concrètement, l'activité de la CCA rend opérationnelle cette logique globale d'amélioration du cadre de vie de ces personnes, explicitée dans son troisième rapport 2020-2021 qui rend compte des travaux de ses membres.

Une vigilance toutefois, la CCA ne se substitue pas aux Commissions de Sécurité et d'Accessibilité chargées de donner un avis sur la conformité à la réglementation des bâtiments. Cette commission est à consulter dès la naissance des projets pour réfléchir ensemble la qualité de l'accessibilité pour tout type de handicap.

Nous remercions les membres de la CCA pour leur implication, leur investissement et leur disponibilité. Ils ont tout au long de leurs travaux, éclairé, les décisions municipales, contribuant à rendre Vaulx-en-Velin plus sûre, plus agréable et plus inclusive pour tous.

Nous vous souhaitons une bonne lecture du rapport de la Commission Communale d'Accessibilité.



**Véronique Stagnoli**

Conseillère municipale  
déléguée au Handicap, à l'Inclusion  
et à l'Accessibilité



**Hélène Geoffroy**

Maire de Vaulx-en-Velin  
Vice-Présidente de la Métropole de Lyon

## Introduction

Ce rapport répond à l'obligation légale selon laquelle la **Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)** mise en place dans toutes les villes de plus de 5000 habitants, dresse un état des lieux de l'accessibilité de la ville. Ce troisième rapport couvre les années 2020 et 2021.

Il comprend deux parties. La première, **Ville accessible**, concerne la mise en accessibilité obtenue par l'intermédiaire de travaux, d'aménagements, des moyens techniques et financiers. Cela correspond en grande partie aux aménagements réalisés sur le patrimoine bâti de la collectivité et dans les espaces publics. C'est aussi l'action de la collectivité auprès des établissements de proximité, les préconisations des usagers à la conception des transports de demain.

La seconde partie, **Ville inclusive**, illustre de quelle manière la ville permet et fait évoluer l'accès à ses services, aux habitants, aux usagers et utilisateurs. Que l'accessibilité soit spatiale ou fonctionnelle, il est nécessaire qu'elle puisse s'opérer sans rupture, avec une dimension inclusive afin de garantir le plein exercice de la citoyenneté pour tous.

En dépit de la singularité des deux années passées, et des contraintes qui ont pesé sur tous, il faut souligner que les associations et les habitants membres de la CCA ont poursuivi leur implication dans les travaux de la commission. C'est grâce à leur participation et au travail collectif mené avec les services municipaux que les avancées concrètes qui se trouvent dans ce rapport ont pu être atteintes.



*Stand Handi'accueil au Forum des associations*

## La ville de Vaulx-en-Velin, éléments généraux et chiffres clés

Vaulx-en-Velin, 4<sup>e</sup> ville de l'agglomération lyonnaise, compte 52 795 habitants au sein d'une métropole de près de 1 402 326 habitants répartis sur 59 communes, et dont la population ne cesse de s'accroître.

Située à l'Est de l'agglomération lyonnaise, la commune s'étend sur environ 21 km<sup>2</sup> avec une position en première couronne à proximité directe des pôles dynamiques de Lyon et Villeurbanne. Bordée à l'ouest par Villeurbanne, à l'est par Décines-Charpieu, au nord par Rillieux-la-Pape, Neyron et Miribel, et par Bron au sud, elle se situe en limite des départements du Rhône et de l'Ain.

Le Grand Parc Miribel-Jonage (réserve naturelle de 2 200 ha) et ses plans d'eau (350 ha, dont 240 sur Vaulx-en-Velin) constituent l'un des principaux poumons verts de la Métropole.

L'accès immédiat à l'autoroute A 42, à la rocade Est et au boulevard périphérique Laurent Bonneval ainsi qu'à des grands axes urbains, permettent à Vaulx-en-Velin d'être reliée rapidement aux autres communes de l'Est Lyonnais, au centre de Lyon et à l'aéroport. La ville de Vaulx-en-Velin compte plus de 20 000 emplois et 2500 entreprises de toute tailles implantées sur son territoire.

### La ville dispose d'équipements universitaires, culturels et sportifs :

- Un campus de 1500 étudiants et 120 enseignants chercheurs, (ENSAL, ENTPE, Lycées) et des « Fab Lab » ENSAL, Green Tech...
- Le Planétarium, 9<sup>e</sup> équipement culturel le plus fréquenté de l'agglomération avec plus de 85 000 visiteurs annuels
- Le Centre culturel Communal Charlie Chaplin qui, outre une programmation classique, a développé une offre de spectacles jeunes publics déterminée.

Parmi les opérations d'investissement et d'aménagement qui participent à la mutation de la ville, la création et l'ouverture de **la Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci**, située au cœur du quartier du Mas du Taureau en est un symbole fort. Ce nouvel équipement est un lieu précurseur et ouvert, tant sur le développement culturel que sur l'innovation sociale.



La Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci

La construction de quatre groupes scolaires vient répondre aux besoins démographiques ; chacun comporte des salles mutualisées et des espaces pour les parents.

- L'école René-Beauverie ouverte en 2018 en centre-ville (18 classes et une crèche),
- L'école Katherine-Johnson ouverte en 2021 sur le secteur Gimenez – Les Brosses (15 classes),
- L'école Odette-Cartailhac, sur le secteur du Carré de soie (15 classes), fonctionne sous une forme provisoire. Le chantier débute fin 2022.
- L'école Simone-Veil sur le secteur du Village : projet en cours d'élaboration.

### Quelques chiffres-clés

La ville de Vaulx-en-Velin est une ville très jeune ; plus de 27,6 % de sa population a moins de 15 ans, 48,5% a moins de 30 ans (Insee 2018), avec une des plus fortes croissances démographiques de la Métropole : + 2,9 % de moyenne annuelle soit (+1347hab/an) entre 2013 et 2018.

Le niveau moyen de revenu des habitants de Vaulx-en-Velin reste le plus faible de la Métropole.

Le revenu médian disponible par unité de consommation est de 15 930 € par an en 2018 (source Fichier localisé et fiscal, FILOSOFI) pour 22 480 € pour la Métropole.

33 % des ménages vivent au-dessous du seuil de la pauvreté, soit deux fois plus que la moyenne de la Métropole (16,2 %) (Source Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et Fiscal –Filosofi- 2019).

7000 élèves sont scolarisés en école primaire, 2197 en collège.

Le taux de scolarisation des jeunes entre 18 et 24 ans est de 48,7 % contre 66,8 % en Métropole (Insee 2017).

6 150 Vaudais sont demandeurs d'emploi (Source Pôle emploi - toutes catégories confondues décembre 2021).

Les familles monoparentales représentent 22,5% des familles contre 15,7% pour la Métropole sur un total de 12 158 familles (Insee 2018).

### Données statistiques handicap

#### Enfance, jeunesse :

47 enfants sont bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en 2020, dont 2 pour une prestation à domicile.

59 unités localisées pour l'inclusion scolaire ULIS proposent un parcours adapté aux élèves en primaire sur l'année 2020-2021.

7 élèves sont scolarisés au sein de la classe Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA).

115 jeunes inscrits à la Mission Locale ont une notification de Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), (source Mission Locale, fin 2021).

#### Adultes :

2351 personnes inscrites à Pôle Emploi ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) à fin 2020.

1946 adultes sont bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) fin 2020 (CAF du Rhône).

396 adultes sont bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en 2020, dont 53 dans le cadre d'une prestation de retour à domicile (MDMPH).

## La Commission Communale pour l'Accessibilité

*La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées<sup>1</sup> » a renforcé les mesures législatives en faveur des personnes en situation de handicap. La création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) a été rendue obligatoire par la loi pour les communes ou intercommunalités de plus de 5000 habitants.*

Sur la commune de Vaulx-en-Velin, la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) a été créée en 2015 par une délibération du Conseil municipal, et s'est installée en 2017. Depuis, elle se réunit une fois par an pour dresser le bilan des actions menées par la ville dans le champ de l'accessibilité. Par délibération du 2021, le Conseil municipal a nommé les élus représentant la ville, et par arrêté municipal elle en a fixé sa composition. Ces documents se trouvent en Annexe.

La Présidence est assurée par Madame la Maire ou sa représentante élue, Déléguée au Handicap, à l'Inclusion et à l'Accessibilité.

Le fonctionnement de la CCA ainsi que la production de son rapport sont confiés au service handicap.

La CCA se tient au moins une fois par an en assemblée plénière, des sous-commissions et groupes de travail sont mis en place pour traiter des orientations et priorités retenues.

Les membres investis dans ces groupes donnent leur avis, partagent leur réflexion avec

les services municipaux, ils peuvent formuler des recommandations en amont des projets et ce jusqu'à leur achèvement. Ils sont amenés à effectuer des visites de terrain dans l'espace public, aux abords des établissements ou à réaliser des visites dites d'usages dans les établissements de la ville. Ces visites ne relèvent pas de l'application réglementaire du code de la construction et de l'habitation, de l'urbanisme, du travail général des collectivités territoriales<sup>2</sup>. Elles sont plutôt réalisées avec des personnes en situation de handicap afin de vérifier leur accessibilité.

Si la crise sanitaire a bouleversé le calendrier de toutes les instances, une assemblée plénière a toutefois pu se tenir le 2 novembre 2020 par visioconférence. En 2021, il n'y a pas eu d'assemblée, après une interruption des groupes de travail de plusieurs mois, la priorité s'est portée sur la reprise de leurs travaux autour d'objectifs opérationnels.

Au cours des années 2020 et 2021, les membres se sont réunis spécifiquement autour de trois sujets :

- l'accès à l'offre de loisirs, au sport, à la culture pour tous,
- les visites et parcours accessibilité de terrain,
- l'accès aux événements.

## Articulation avec la Commission Métropolitaine d'Accessibilité (CMA)

La Commission Métropolitaine d'Accessibilité, créée en 2015, est une instance permanente de concertation qui regroupe 25 associations représentant les personnes handicapées, les personnes âgées et autres usagers de la ville. Elle est organisée en cinq groupes de travail dont chacun contribue à un thème précis :

- mise en œuvre des projets urbains
- travaux de voirie et espaces publics
- transports : avec le suivi du Schéma directeur d'accessibilité piloté par le SYTRAL
- établissements recevant du public : suivi de l'agenda programmé
- logements : organisation du recensement de l'offre

La mise en accessibilité du territoire passe par une articulation et une coordination opérationnelle continue effectuée par les services techniques municipaux et ceux de la Métropole.

L'articulation des instances s'effectue aussi sur le terrain avec les associations lors de visites d'usage, dans les échanges de pratique entre les référents accessibilité et handicap en charge des CCA et de la CMA.

1- Code art. L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

2-Avis de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) présidée par le Préfet ou son représentant qui intervient à l'ouverture ou après travaux d'un établissement.

## Vaulx-en-Velin, ville accessible

### 1. L'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Le domaine de la voirie est l'une des compétences de la Métropole de Lyon qui gère, entretient, exploite les voies et les ouvrages en lien avec la commune. Toutefois la collectivité procède aussi à des opérations sur le domaine public et intervient régulièrement aux abords de bâtiments.

Concrètement, ces opérations concernent les cheminements d'accès, principalement des trottoirs, les places de stationnement et l'accès principal ou usuel au bâtiment.

#### 1.1 Les aménagements de places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR)

**15 nouvelles places** ont été créés au cours des années 2020 et 2021 :

- 85 avenue du 8 mai 1945
- Parc du Lycée / ex hôtel Henni
- 151 rue de la Poudrette
- Parking du Pré de l'Herpe / Bachelard
- 33 avenue Paul Marcellin
- Chemin de la Rize
- Avenue des Canuts (2 places)
- Rue de l'Égalité, devant le cimetière
- Rue Alexandre Dumas, devant le cimetière des Brosses
- Rue de la République
- Rue Claude Chapuis
- Place Antoine Saunier
- En face du n° 21 rue Alexandre Dumas
- Parking créé rue Irena Sendler



Les emplacements de stationnement PMR sont répertoriés par nos services et font l'objet d'une publication en ligne sur la plateforme open data du Grand Lyon où elles sont consultées en moyenne 60 fois par mois. <https://data.grandlyon.com/jeux-de-donnees/stationnement-reglemente-personnes-a-mobilite-reduite-commune-vaulx-velin-v1/donnees>

Pour l'instant, sur la carte et le listing de la plateforme, seules apparaissent les places de stationnement gérées par la ville (10%) que compte le domaine public de la commune. Les autres sont gérées par la Métropole.

Au total, cela passe à 127 le nombre de places PMR qui répondent aux critères de la réglementation<sup>3</sup> en vigueur.

#### 1.2 Aménagement des espaces publics

**18 opérations** ont été réalisées en 2020 et 2021 afin d'améliorer l'accessibilité des espaces publics de la ville et de sécuriser le déplacement de tous, en particulier des piétons :

- Requalification de la rue de la République
- Piétonnisation de la rue Gaston Bachelard devant l'école René Beauverie
- Ouverture de l'Esplanade Tase
- Ouverture du parc du Lycée, rue du Lycée, sur le site de l'ancien hôtel Henni
- Aménagement transitoire de la place François Mauriac, devant l'école Angelina Courcelles
- Rue Alexandre Dumas (devant la nouvelle école Katherine Johnson) : création d'un parvis piéton végétalisé, création d'un passage piéton sur plateau ralentisseur

3-L'arrêté du 28 avril 2017 - art. 5 (anciennement Arrêté du 8 décembre 2014 art. 3), concernant l'aménagement des places de stationnement adaptées aux personnes handicapées dans les Établissements recevant du public.



- Rue de l'Égalité : création d'un passage piéton accessible sur plateau ralentisseur, (avec la création de 2 places PMR)
- Avenue Charles de Gaulle : création d'un passage piéton accessible et pose de ralentisseurs
- Avenue des Canuts : création d'une traversée piétonne avec ralentisseurs devant l'école Odette Cartailhac
- Rue Maurice Audin, place de la Nation : requalification du parvis de la mairie, végétalisation
- Rue Louis Varignier : élargissement de 100 mètres de trottoir, création d'un passage piéton accessible
- Avenue Grandclément : création d'un cheminement piéton protégé
- Avenue des Canuts (pôle de la Soie) : clarification des cheminements piétons et cycles (marquage au sol, Bandes d'éveil à la vigilance...)



*Carrefour Égalité-Rue de la République*



*Place de l'Église*



*Rue de l'Égalité*

- Rue Alexandre Dumas (devant le cimetière des Brosses) : création d'un parvis piéton accessible, sécurisation et mise aux normes de la traversée piétonne ;
- Rue Franklin : élargissement et protection du trottoir le long de l'école Paul Langevin ;
- 33 Avenue Paul Marcellin : suite à un projet immobilier, élargissement du trottoir et création d'une place PMR.
- Angle rue Zola et rue du Lycée : création d'un parc accessible et de place PMR sur le parking situé sur le site de l'ancien hôtel Henni ;
- Avenue Roger Salengro : rénovation du parvis de l'école Pablo Neruda avec création d'une bande de guidage.

L'ensemble de ces aménagements sont renseignés et mis à jour en continu sur le système d'OpenStreetMap.org<sup>4</sup> cartographie libre renseignant entre autres les passages piétons et leur niveau d'accessibilité.

<sup>4</sup>-L'arrêté du 28 avril 2017 - art. 5  
(anciennement Arrêté du 8 décembre 2014 art. 3),  
concernant l'aménagement des places de stationnement adaptées  
aux personnes handicapées dans les Établissements recevant du public.

## 2. ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

### 1.2.1 Point d'étape de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Depuis son installation en 2017, la Commission Communale pour l'Accessibilité s'investit dans le suivi de l'accessibilité des équipements communaux. Le patrimoine de la ville compte 97 Établissements Revenant du Public (ERP) avec des fonctions diversifiées telles que, le service à la population, groupes scolaires, salle polyvalente ou équipements sportifs. Un diagnostic réalisé en 2015 relève que 72 ERP ne répondent pas aux directives d'accessibilité de la loi n°2005-102. Par conséquent, ces établissements sont mis sous Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) afin de réaliser des travaux pour un montant total de 6 508 126 €, dont la programmation est échelonnée sur une période de 9 ans allant jusqu'en 2024.

**30 bâtiments entre 2016-2021** ont fait l'objet de travaux, des finitions doivent encore être réalisées pour obtenir le certificat d'accessibilité.

**21 bâtiments ont été mis en accessibilité** pour un montant de 2 824 087 €

L'année 2021 ayant été très perturbée budgétairement par la crise sanitaire, les travaux de l'Ad'AP ont dû être adaptés au contexte. Malgré cela, les travaux listés dans le tableau ont pu être réalisés.

### Les réalisations 2020 :

- Tour d'escalade : création d'un WC PMR
- Cinéma Les Amphis : début de la mise œuvre des travaux d'accessibilité
- Théâtre de verdure : étude des besoins
- Hôtel de Ville, aménagements du rez-de-chaussée (accueil, salle des mariages et salle du conseil municipal)
- Ecole Curie : WC PMR, rampe, luminaire, sauf élévateur PMR
- Ecole Lorca : WC PMR, rampe, luminaire, sauf élévateur PMR
- Europôle : portail coulissant avec visiophone



*Hôtel de Ville, aménagement du rez-de-chaussée*

### Les réalisations 2021 :

- GS Mistral : pose de volets roulants électriques
- Boulodrome : remplacement d'éclairages
- Hôtel de Ville/service des sports : aménagements spécifiques
- Hôtel de Ville : aménagement du standard téléphonique



*Boulodrome : remplacement d'éclairages*

Arrivant à la dernière période triennale, un bureau d'études a effectué sur le dernier trimestre 2021 un état précis des travaux restants à réaliser sur l'ensemble des bâtiments concernés. L'étude permet ainsi de réactualiser la programmation en tenant compte des dernières réglementations liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ainsi que des innovations techniques.

Ce récent diagnostic décrit avec précision par établissement, les points examinés, le type de handicap concerné et les préconisations.

Les trois types de handicap impactés par ordre de fréquence sont le handicap physique, la déficience visuelle puis la déficience intellectuelle. Plus de 50 % des ERP présentent les obstacles suivants :

**Aux abords et en chemin extérieur :** présence de trous dans le sol avec un diamètre supérieur à 2cm (exemple : bouches d'égouts), présence d'obstacles (ressaut, marche ou tapis).

**Pour la circulation horizontale et verticale** en intérieur : obstacles en saillie latérale et escaliers non sécurisés (main courante, contremarches contrastées, sécurisation du dessous de l'escalier), éclairage insuffisant

**Dans les accueils :** pas de tablette ou tablette non conformes.

**Dans les sanitaires :** absence de lavabo accessible ou non conforme (absence de vide sous lavabo), pas d'espace de manœuvre ou d'usage.

**Les solutions à mettre en œuvre** relèvent de différentes actions :



Des opérations sur voirie aux abords de l'ERP



Des travaux sur bâtiment



Le remplacement, l'installation de mobiliers ou d'équipements



La reconfiguration, l'aménagement d'un espace



L'utilisation d'une signalétique adaptée, visible et compréhensible

L'enveloppe allouée pour les travaux engagée sur l'année 2022 est inscrite au Budget primitif de 2022 présenté en Conseil municipal.



**Entre 2022 et 2024 l'ensemble  
des travaux représentent un montant  
de 3 683 802 €**

---

**Année 2022  
13 établissements  
593 107 €**

- Gymnase des Noirettes
  - Gymnase Rousseau
  - Gymnase Wallon
  - Centre social Le Grand Vire
  - Artistorium
  - Immeuble bx Dimitrov
  - Local 47 rue Salengro (PIJ)
  - Groupe scolaire Lorca (Élémentaire)
  - Groupe scolaire Neruda (Élémentaire)
  - Centre petite enfance
  - Jardin Mosaïque
- 

**Année 2023  
17 établissements  
1 526 574 €**

- La grange aux lutins
  - Centre de loisirs Ferry
  - Boulodrome / Tennis
  - Gymnase Aubert
  - Gymnase Roux
  - Palais des sports Capiévic
  - Tour d'escalade
  - Centre culturel Charlie Chaplin
  - Cinéma Les Amphis
  - Salle Jara
  - Espace Carco
  - Centre social Peyri
  - Espace Grolières
  - Service municipal des Retraités
- 

**Année 2024  
23 établissements  
1 564 121 €**

- Résidence Croizat
  - Bâtiment Le Copernic
  - Hôtel de Ville
  - MJC
  - Groupe scolaire Makarenko/Frank
  - Groupe scolaire Vienot
  - Dépôt BATAG salle de boxe
  - Stade Ladoumègue
  - Bibliothèque Chassine
  - Planétarium
  - Ateliers de l'Ecoin/Makarenko av. Dimitrov
  - Pôle culturel Carrier
  - Pôle associatif du bourg
  - Maison Bernard
  - Maison Hendrix
  - Centre social Levy
  - Cimetière de l'égalité
  - Cimetière des brosses
  - Église
  - Espace associatif Lamaze
  - Europole
  - Équipement Frachon
  - Local Malval (jeunesse)
  - Centre info jeunesse
- 

Pour entamer la phase de vérification des réalisations, dès 2022, un bureau de contrôle sera missionné pour vérifier la bonne exécution des travaux, il sera chargé d'attester la conformité d'accessibilité à transmettre aux services de la préfecture.

## 1.2.2 « Ambassadeurs de l'accessibilité », un dispositif au service des acteurs de proximité

En complément du travail de mise en conformité de son patrimoine bâti, la Ville de Vaulx-en-Velin s'est engagée dans le recensement de l'accessibilité des ERP de 5<sup>e</sup> catégorie<sup>5</sup>, un nouvel axe de travail ouvert grâce au dispositif « Ambassadeurs de l'accessibilité ».

Conformément aux exigences de la loi du 11 Février 2005, tous les ERP doivent proposer l'ensemble de leurs services dans un espace entièrement accessible. Une grande majorité sont des établissements de petite taille de type commerce, artisanat ou service de proximité. Comme sur tout le territoire, ils sont nombreux à ne pas être engagés dans les démarches. L'insuffisante circulation de l'information sur le sujet, la méconnaissance des obligations réelles, sont les deux facteurs clés qui expliquent cette situation.

En territoire pilote sur la Métropole, la Ville a signé une Convention de partenariat avec la Direction Départementale des Territoires de l'État (DDT) et Uni Cités pour les services civiques. Une double mission s'est ainsi mise en place : celle d'informer et sécuriser des gestionnaires d'ERP sur les obligations légales et celle de recenser l'accessibilité effective des ERP sur la plateforme collaborative « acceslibre ».

Recrutés pour la période de septembre 2021 à mai 2022, deux jeunes volontaires en service civique ont commencé leur mission par la collecte de toutes les données des ERP municipaux sur la plateforme.

Sur 2022, ils réaliseront leur mission auprès des établissements privés de la ville.

Pour faciliter leur mission et articuler les démarches engagées auprès des ERP, un comité technique s'est mis en place. Les visites font l'objet de remontées de terrain que les agents traitent ensuite au sein de leur service.



*Concrètement, ma mission consiste à me déplacer chez un commerçant, qui a été prévenu de ma visite par un courrier. Avec le gestionnaire ou son représentant, je relève les points clés de l'accessibilité, je lui apporte des informations sur le cadre réglementaire, mais aussi sur les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Au terme de la visite, selon la situation, je lui laisse de la documentation, pour réaliser un diagnostic, faire une démarche administrative, se mettre en contact avec les services municipaux avec un support spécial pour l'accueil des personnes concernées. Pour le recensement de son établissement sur « Acceslibre », chaque gestionnaire peut le faire seul, mais la plupart du temps c'est nous qui saisissons les informations »*

**Témoignage d'un jeune service civique  
Ambassadeur de l'Accessibilité**

5-Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments où des personnes extérieures sont admises. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. La catégorie 5 correspond aux établissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation. (exemple : coiffeur, restaurant, pharmacie)

## Les réalisations à fin 2021 :

**Plus de 80 visites d'ERP de la ville** ont été effectuées et renseignées sur la plateforme, elles permettent de faire remonter aux services les principaux obstacles relevés de manière récurrente, les constats corroborent le travail de diagnostic fait dans le cadre de l'Ad'AP.

### Abords et entrées

- Pour accéder aux gymnases, il est souvent difficile de trouver l'entrée, les usagers rentrent par un accès non prévu initialement.
- Souvent, l'entrée est indiquée par un agencement de mobilier (pots de fleurs, rampe, grande porte vitrée, vitrophanie), mais manque d'une VRAIE et SIMPLE signalétique qui indique clairement le mot "ENTRÉE".

### Sanitaires

- Les toilettes prévues pour personnes à mobilité réduite (PMR) ne sont pas accessibles sans la présence effective d'un gardien.
- L'entretien des sanitaires PMR doit être impérativement améliorée.
- Les aménagements des sanitaires ne sont toujours pas terminés. Par exemple, il manque un lavabo, la barre de transfert est présente mais le sanitaire n'est pas à la bonne hauteur, ou il ne présente pas de cuvette (problème de non-conformité).
- Dans les sanitaires PMR les poubelles sont fréquemment placées en dessous des lavabos, empêchant ainsi les personnes en fauteuil de pouvoir y accéder.

Autant de pistes d'amélioration soulevées par la Commission.

## La conception d'outils

- Création d'une base de données spécifique, (croisement des bases existantes, commerce, urbanisme, état)
- Un outil d'autodiagnostic simplifié, il permet à un gestionnaire de faire son propre état des lieux,
- Des supports de présentation pour informer les associations de commerçants,
- Pour la ville, la conception du Registre public d'accessibilité (RPA) effectuée de manière à en faire un modèle utilisable par tous les gestionnaires d'ERP de la Ville.



### 3. FOCUS TRANSPORT ET MOBILITÉ : DEUX PROJETS DE GRANDE ENVERGURE POUR VAULX-EN-VELIN



En tant qu'autorité organisatrice du transport, le SYTRAL est chargé d'animer le volet transport urbain de la Métropole de Lyon qui est suivi par la CMA. Toutefois, deux grands projets sont en phase de concertation avec de fortes attentes des usagers en matière d'accessibilité, il était pertinent de les insérer dans ce rapport.

Depuis 2008, date du 1<sup>er</sup> **Schéma Directeur d'Accessibilité (Sd'AP)**, des moyens sont alloués à des opérations qui répondent aux besoins de tous les types de handicap. Les actions sont définies avec les associations représentatives de la Commission accessibilité de la Métropole ; un référent accessibilité du Sytral est chargé de piloter la concertation avec elles.

**D'ici 2026, deux grands projets seront mis en service, la ligne de tramway T9 qui permettra de relier La Soie à Charpenne en passant par le centre de Vaulx-en-Velin et la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Part Dieu et Les Sept Chemins.**

Chacun des projets suit son propre calendrier de concertation, selon des procédures réglementaires différentes. En 2021, le SYTRAL a organisé une concertation préalable, avec garants<sup>6</sup> pour le T9, ouverte à tous : habitants, usagers, associations, entreprises ou institutions.

Si le tramway est perçu comme un mode confortable et accessible, la concertation révèle des attentes et propositions fortes pour le rendre véritablement accessible à tous avec des aménagements et des services en station et à bord pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées :

- Communiquer avec une signalétique visible et simplifiée à bord des rames de tramway. Exemple : des plans du réseau de transports clairs et simplifiés, une couleur différente pour chaque ligne, des circuits lisibles avec de la signalétique FALC (Facile à Lire et à Comprendre).
- Développer des dispositifs sonores, lumineux et tactiles pour les personnes malvoyantes.
- Développer l'information visuelle en temps réel pour les personnes malentendantes.
- Sécuriser l'entrée et la sortie des rames de tramway.
- Garantir un trajet confortable et sécurisé. Exemple : prévoir davantage de places assises et de poignées dans les rames<sup>7</sup>.

Chaque proposition comporte des exemples d'aménagement précis qui figurent au bilan consultable sur le site internet du Sytral : <https://destinations2026-sytral.fr/>.



*6-La CNDP, Commission Nationale du Débat Public, est l'autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques pouvant avoir un impact sur l'environnement.*

*7-Extrait du document de synthèse : Enseignements de la concertation T9, Décembre 2021*

Concernant le projet de **Bus à Haut Niveau de Service**, la concertation s'est tenue du 11 octobre au 19 novembre 2021 et n'a concerné que la ligne Part Dieu - Sept Chemins.

L'accessibilité de la nouvelle ligne aux personnes en situation de handicap a été abordée, notamment le 18 novembre lors de la rencontre dédiée au sujet de l'accessibilité.

De nombreuses propositions formulées :

- Développer des dispositifs visuels et sonores pour les personnes porteuses de handicap visuel ou auditif, tels que des repères visuels au niveau des arrêts du BHNS, des repères sonores pour les véhicules électriques. Il a été souligné qu'une localisation de la plateforme du BHNS au milieu de la voirie pourrait altérer le repérage du BHNS pour les personnes déficientes visuelles.

- Sécuriser l'entrée et la sortie des BHNS en prévoyant par exemple un système de détection de présence au niveau des portes afin d'éviter les fermetures intempestives ou une automatisation de l'ouverture des portes.

- Garantir un trajet confortable en prévoyant un nombre suffisant de places pour les fauteuils roulants, afin d'éviter notamment le conflit d'usage avec les vélos.

- Prévoir des aménagements de quais et de voirie facilitant les déplacements de tous. Par exemple : des quais au revêtement lisse pour faciliter le passage des fauteuils roulants, une largeur des trottoirs suffisante pour permettre à deux fauteuils roulant de cheminer côte à côte, des traversées de voirie facilitées pour les piétons.

**D'autres rendez-vous de concertation sont prévus courant 2022 et durant l'enquête publique pour les deux projets. Toutes les informations concernant ces événements sont disponibles sur le site Internet [www.sytral.fr](http://www.sytral.fr)**





## Vaulx-en-Velin, ville inclusive

### 2.1 GROUPES DE TRAVAIL CCA ET SERVICE HANDICAP : DE LA CONCERTATION JUSQU'À LA CO-CONSTRUCTION

Suite à l'installation officielle de la CCA en 2017, la collectivité s'est dotée en 2018 d'un chargé de projet pour la faire fonctionner en ayant pour mission de :

- prolonger le dialogue avec les associations représentatives de tous les handicaps et renforcer les partenariats avec celles-ci,
- animer les groupes de travail ouverts à tous les membres pour traiter des sujets retenus par la CCA,
- mobiliser et accompagner en transversalité les services municipaux sur les questions d'accessibilité
- permettre une articulation entre la CCA et la CMA,



- dresser le rapport de la CCA et participer à rendre visible les avancées de l'accessibilité Au-delà des aspects réglementaires liés à la CCA, l'assemblée plénière de 2020 souligne la nécessité de poursuivre le travail des groupes de travail sur les axes suivants :

- l'accès aux loisirs, notamment à travers l'offre péri et extra-scolaire de la municipalité,
- le développement d'une offre adaptée pour pratiquer une activité physique et sportive

- rendre les événements et manifestations accessibles à tous en concevant un Guide de bonnes pratiques pour les organisateurs,
- penser et adapter l'offre culturelle de la ville au regard de besoins spécifiques
- améliorer la prise en compte de la qualité d'usage avec les personnes en situation de handicap, depuis la phase de conception d'un projet jusqu'à son utilisation.

**Même si la crise sanitaire a bousculé le calendrier des projets et les modalités de rencontre sur 2020-2021, les membres de la CCA avec les partenaires associatifs et les agents municipaux ont réussi à travailler ensemble sur ces axes. Une grande majorité des actions présentées ci-après ont bénéficié de cette dynamique collective au moment de la conception ou de la mise en œuvre de l'action.**

#### 2.1.1 Accessibilité événementielle : la Charte accessibilité et le Guide pratique

Un des aboutissements marquant du groupe de travail accessibilité est la conception du **Guide pratique : comment rendre son événement accessible.**

Il contient un ensemble d'actions et de mesure à mettre en place pour organiser des événements accessibles à tous, reprenant les recommandations exprimées par les associations spécialisées dans le domaine du handicap. Il permet ainsi une meilleure coordination des réponses apportées aux habitants porteurs de handicap. Il s'adresse à tous les organisateurs d'événements : pilotes, dirigeants, équipes et prestataires.



*Schéma page 8 du Guide : comment rendre son évènement accessible ?*

Ce guide constitue un socle commun d’appropriation et de mise en œuvre de l’accessibilité pour chaque évènement organisé au sein de notre Ville.

Le document est accompagné d’une Charte d’engagements qui a été présentée et signée officiellement par Madame la Maire, par l’élue au Handicap, à l’Inclusion et à l’accessibilité et par 12 structures vaudaises à l’occasion de la Journée Internationale des Personnes Handicapées le 3 décembre 2021 à la Maison des fêtes et des familles.



*La Charte et le Guide pratique sont téléchargeables sur le site internet de la Ville [www.vaulx-en-velin.net](http://www.vaulx-en-velin.net)*

Les principaux acteurs de l'offre événementielle locale sont encouragés à prendre appui sur cet outil pour améliorer leur pratique autour de 5 objectifs très opérationnels :

- Appliquer les principes d'une accessibilité universelle,
- Accompagner les équipes, notamment en nommant un référent handicap et accessibilité

- Informer et communiquer de manière adaptée pour tous
- Aménager et adapter les espaces
- Partager, évaluer pour progresser

Les signataires de la Charte s'engagent ainsi à permettre à toute personne de participer à un événement sportif, culturel ou de loisirs, quel que soit sa situation de handicap.



3 décembre 2021, les premiers signataires de la Charte avec Madame Geoffroy, Maire de Vaulx-en-Velin et Madame Stagnoli, Déléguée au Handicap, à l'Inclusion et à l'Accessibilité.

### 2.1.2 Visites de terrain et chantier pédagogique : un dialogue ancré sur la qualité d'usage

La CCA a opté pour l'instauration d'un dialogue sur le terrain, au-delà de la réglementation, pour aboutir à une qualité d'usage optimale pour tous. Les visites se sont concentrées pendant ces deux années de pandémie sur des aménagements en extérieur d'espaces publics, **chantier de la rue de la République, sécurisation du cheminement**

**piéton rue de la Poudrette, esplanade du Centre Culturel Charlie Chaplin et requalification du Parvis de l'Hôtel de Ville** proposé par la Direction des Espaces publics comme chantier pilote « pédagogique ».

Ces visites se réalisent en présence de personnes en situation de handicap et aussi d'autres usagers de la ville afin d'objectiver concrètement les facilités et difficultés d'autonomie de déplacement.



*Groupe de travail accessibilité en visite terrain, Parvis de l'Hôtel de Ville et Rue de la République*

Pour chacun des participants, qu'il soit élu, technicien, usager, la valeur ajoutée de ces visites réside dans :

- une prise en compte de l'accessibilité à différentes phases d'un projet avec la possibilité d'ajuster les moyens
- l'illustration pratique des recommandations des personnes concernées par un handicap
- l'expression directe des pistes de solutions, le recueil des préconisations de la CCA.

Sur le Parvis de l'Hôtel de Ville, entre février et juin 2021, il y a eu 4 visites conduites par la responsable des travaux. La dernière était axée sur les besoins spécifiques des personnes déficientes visuelles.

Les représentants des associations **Point de Vue sur la Ville** et **Unadev** ont apporté leur précieuse expertise à cette occasion.

L'ensemble de la chaîne de déplacement de l'arrêt de bus à l'entrée de la mairie a fait l'objet d'observations et de préconisations, voici des exemples significatifs de problématiques relevées :

- besoin d'un dispositif d'aide au guidage,
- aide au repérage du mobilier positionné au milieu du cheminement du parvis,

- possible danger aux angles des espaces végétalisés,

- avis réservé pour la pose de plots d'éclairage, préconisation pour une installation sur les côtés (gênes pour les personnes malvoyantes),

- signaler le passage piéton rue Audin,

- à l'entrée de l'Hôtel de Ville il manque un repère vitrophanie (non réglementaire), de plus il y a des possibilités de confusion avec l'issue de secours,

- besoin d'indication précise pour les places de stationnement réservées PMR,

- prévoir de possibles conflits d'usage avec les espaces de stationnement des vélos positionnés sur les trottoirs. Imaginer des repères séparatifs au sol pour prévenir de l'espace,

- la zone de traversée piétonne en plateau présente plusieurs dangers : veiller à assurer de bons contrastes avec le revêtement/placement de barrière,

- installation de bornes sonores aux abords de chacun des équipements publics (Mairie, 5 C, Palais des sports avec des indications sur le nom de l'équipement, précision sur l'entrée et horaires d'ouverture)

- sur le mobilier : prévoir présence de dossier et d'accoudoirs pour se relever,

- carrés végétalisés : choisir des végétaux à forte portée sensorielle avec indications des noms de plantes (favoriser la découverte ou simulation des sens)
- globalement les indications d'orientation vers les équipements publics font défaut, peu de signalétique cohérente sur l'ensemble de la chaîne de déplacement.



Certaines réalisations et options techniques ont été suivies tout au long du chantier.



*Groupe de travail accessibilité en visite terrain, avec les associations Point de Vue sur la Ville et Unadev*

### **Les effets des visites :**

- Dialogue et échanges
- Humilité, pragmatisme et enrichissement réciproque
- Démarche novatrice bien acceptée des représentants des associations et des habitants usagers et très bien accueillie par la responsable technique
- De la compréhension partagée, déroulement d'un chantier, contraintes techniques, coût...
- Identifier des solutions techniques possibles à partir de retour d'expérience
- Innovation : une proposition a fait écho pour d'autres opérations, exemple : démultiplier les « espaces de jardins sensoriels » sur d'autres zones végétalisées

### **Les pistes d'amélioration :**

- Mieux anticiper pendant la phase de conception
- Réfléchir à mieux concilier les besoins et les attentes des différents types de handicap
- Comment atteindre 100 % d'accessibilité ?

## 2.2 ÉDUCATION, SPORT, LOISIRS POUR TOUS

C'est dans l'article 140 de la loi d'orientation de la lutte contre les exclusions de 1998 qu'est précisé : « *l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national<sup>8</sup>* ». Cependant, il subsiste encore des freins et des difficultés à l'accès aux loisirs, à la pratique d'un sport, et cela, du fait du handicap.

En partant des constats des familles et des acteurs locaux du secteur loisirs un état des lieux a été réalisé afin d' **identifier ce qui conduit les familles à inscrire ou non leur enfant en situation de handicap à une activité de loisirs**, dans le but d'adapter les conditions d'accueil du jeune.

Trois objectifs généraux ont émergé de ce travail collectif, un cadre non figé et dynamique qu'il reste à traduire en action dans chacun des projets éducatifs :

### Permettre l'accès aux loisirs pour tous

- Structurer l'accueil des enfants en situation de handicap
- Accompagner les équipes d'animation
- Faire du lien entre tous les acteurs impliqués dans l'accueil des enfants en situation de handicap

Ces points de travail se déclinent dans les objectifs du service actions éducatives présentés ci-après.



Loisir inclusif, schéma récapitulatif du Groupe de travail Accès aux loisirs

## 2.2.1 Accueil péri et extra-scolaire en 2021

En 2021, 97 enfants de 3 à 14 ans ayant des besoins particuliers ont été identifiés et accueillis sur les temps périscolaires par les équipes d'animation de la Direction de l'Éducation.

- Tous résident en quartier prioritaire de la ville
- 63% sont reconnus avec une notification de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- 66% des enfants sont en scolarisés en élémentaire et 34% sont en maternelle.
- 33% sont en ULIS, 67,5 % en classe ordinaire et 0,5% en institut éducatif (I.M.E ..)

Afin d'améliorer l'accueil des enfants, des moyens matériels et humains sont mis en place, testés, renforcés avant d'être déployés ou étendus sur d'autres accueils.

- **L'aménagement** de deux salles sensorielles sur Vilar et Coccinelle
  - Poursuivre l'aménagement et l'appropriation des espaces par l'ensemble des équipes (ATSEM, animateurs)
  - Faire le bilan d'utilisation pour préparer l'aménagement d'espaces dans d'autres accueils de loisirs
- Le positionnement d'**animateurs « surnuméraires »** depuis plusieurs années pour accompagner les enfants ayant des besoins spécifiques : entre 12 et 29 animateurs (vacances, périscolaires)
- La conception d'outils et d'un **nouveau processus d'accueil des familles** (processus travaillé et expérimenté avec le service handicap)

La coordination entre les acteurs demande à être renforcée :

- Favoriser une meilleure coordination interne entre l'Espace famille qui inscrit les enfants et les directions des accueils de loisirs
- Développer les temps de liaisons avec les équipes éducatives de l'école (les directeurs d'ALSH sont de plus en plus invités à rejoindre les équipes éducatives mises en place par l'Éducation Nationale)

**Les constats sont posés, une réflexion de fond est engagée, une phase d'élaboration d'un projet global et pluriannuel est entamée notamment en partenariat avec la CAF.**

### Les objectifs généraux visés sont :

- Le renforcement du personnel accueillant avec des animateurs supplémentaires.
- La mise en place d'un référent handicap par ALSH (18 référents).
- La création d'outils, tel qu'un guide entretien avec les familles pour préparer au mieux l'accueil.
- La mise en place de formation destinée aux animateurs et aux ATSEM, ainsi que des temps de supervision.
- L'adaptation des modalités d'accueil (achat de matériel spécifique, aménagement de salles zen et sensorielles).
- La sensibilisation des agents d'accueil de l'espace Famille et évolution des supports d'information aux familles.
- La démarche de coordination entre acteurs (familles, structures d'accueil municipales ou associatives, Service Handicap).

## 2.2.2 Activ'été s'adapte d'année en année

Activ'été est l'événement estival majeur de la Ville de Vaulx-en-Velin. Il propose à tous les Vaudais des activités sportives, culturelles et de loisirs entre juin et août. Partage et échange sont les maîtres mots de cet événement qui propose de rassembler petits et grands autour d'animations sportives et ludiques en plein air, chaque été !

D'année en année, enfants, jeunes et familles concernées par le handicap mesurent les effets, les bienfaits des actions réalisées pour la mise en accessibilité des sites et de l'offre. La finalité, accueillir tous les enfants, tous les jeunes avec leurs envies, leurs capacités, quel que soit leur difficulté ou handicap.

C'est grâce aux retours des familles, des associations telles que Les P'tits Rubans bleus et Handicap Education que les organisateurs ont fait un pas de plus sur le chemin de l'accessibilité avec des moyens matériels et humains adaptés :

- La formation d'animateurs « Handi accueillants » identifiables Handi pour accueillir et guider les familles
- Des créneaux réservés de 10 h à 12 h pour les enfants en situation de handicap, accompagnés d'un adulte, (évitement des temps de très forte fréquentation)
- La mise en place d'un dispositif de transfert pour permettre aux enfants à mobilité réduite de pouvoir accéder à la piscine
- La mise en place d'un tipi comme espace d'apaisement et de recul des espaces collectifs



*Je suis là pour accueillir tous les enfants, j'ai été volontaire pour prendre ce rôle, au début j'avais un peu d'appréhension mais une fois sur le terrain, cela se passe très bien. La journée de formation m'a aidée à comprendre les différentes situations qui peuvent se présenter, problèmes moteurs, mentaux, comportements liés à l'autisme... Ce que j'ai retenu de la formation, je dois m'adapter à chacun, et un enfant handicapé est d'abord un enfant... »*

**Témoignage d'une jeune animatrice  
« Handi accueillante »**

## 2.2.3 Accès à la culture, une offre existante et des actions à venir

### Parcours « Musique pour tous » à l'École des Arts

Dans un établissement accessible aux personnes à mobilité réduite et/ou mal voyantes, l'École des Arts propose un cursus adapté pour la pratique en groupe, instrumentale et vocale.

Après un entretien avec la responsable du cursus pour définir ensemble le projet de l'élève, sa faisabilité et les modalités d'accueil proposées, tout enfant (à partir de 5 ans) et tout adulte en situation de handicap physique, mental, comportemental ou psychique, peut pratiquer la musique, la danse, les arts plastiques.

Depuis la rentrée de septembre 2021, le cursus Musique Pour Tous a évolué et propose un cours d'initiation musicale inclusif encadré par deux professeurs. Ce cours permet de découvrir les instruments de l'école, et faire son choix pour la rentrée 2022. Il est adapté et ouvert à tous les enfants à partir de 7 ans.



Dans ces cours, les élèves développent leur créativité et leur expression personnelle. Ils apprennent à pratiquer avec plaisir la musique en groupe. L'expression musicale favorise le développement de leurs compétences en communication grâce à l'apprentissage de chants, des jeux sonores et corporels, à l'improvisation...

Il existe un cours pour les adultes en situation de handicap, axé sur l'improvisation collective et les reprises de chansons choisies par les participants. La démarche est la suivante : développer l'écoute, l'expression, l'échange, le plaisir sur un projet artistique commun.

Comme pour tous les autres élèves du Conservatoire, les projets de l'année mèneront à des concerts et spectacles auxquels participent les groupes de "Musique Pour Tous".



*Le programme mis en place par le conservatoire de Vaulx-en-Velin est à saluer. Il s'agit de ce programme qui consiste à accueillir des enfants handicapés de toute sorte, leur donnant la chance de jouer de la musique et de chanter. Non seulement cela contribue à l'épanouissement de l'enfant mais ça lui permet de faire des rencontres extraordinaires. Encadrés par Gaëlle et Chantal ces petits anges sont heureux, nous menant à croire qu'ils étaient tout simplement des enfants comme les autres. »*

**Témoignage de la Maman d'Housni,  
élève de l'École des Arts.**

Une action de sensibilisation pour l'accueil des enfants présentant des troubles DYS ainsi qu'une formation pour l'équipe enseignante ont été réalisées entre juin et septembre 2021 pour accueillir au mieux les élèves et s'adapter à leurs besoins spécifiques.

A partir de février 2022, deux nouvelles actions de sensibilisation sont proposées :

- Les lundis artistiques, un cycle de 4 lundis après-midi de découverte musique et danse adaptées, pour les enfants en bas âges ou non scolarisés et leurs familles.
- La promenade des saisons, 3 samedis (hiver, printemps, été) où la danse et la musique se mêlent dans une activité parents/enfants en partenariat avec l'Association la Souris Verte.

## Accessibilité et inclusion au Centre culturel Charlie Chaplin

L'entrée dans l'équipement est accessible pour les personnes à mobilité réduite (rampe, ascenseur). Les toilettes sont dotées d'un signal d'alarme visuel. Depuis octobre 2020, le centre culturel Charlie Chaplin s'est équipé d'une nouvelle tribune, dont la numérotation des fauteuils et rangées est lisible pour les personnes malvoyantes et aveugles (écriture en braille). Elle est également dotée d'un éclairage des marches et de sièges au premier rang amovibles permettant l'intégration à part entière des fauteuils P.M.R au gradin.

Le centre culturel est engagé dans le **Parcours Culturel Spectateurs Sourds** et propose via ce réseau et canal de communication des spectacles adaptés aux personnes sourdes et malentendantes.

**Un concert adapté** en LSF (Langue des Signes Françaises), chant signé par une interprète de l'association Abbé de l'Épée, avec le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été organisé dans le cadre du festival Décembre en Francophonie et de la Journée internationale des personnes handicapées. Il s'agissait d'une des seules dates en région de la tournée d'Yves Jamait, vendredi 3 décembre 2021 à 20h.



© Stéphanie Kerrad

Un parcours culturel avec des jeunes de l'IME Yves Farge est mis en place depuis 2019 avec l'organisation de visites du centre culturel, la participation à plusieurs spectacles de la saison et des interventions autour de la posture du spectateur. Une quinzaine de jeunes entre 15 et 17 ans en ont bénéficié.

Un accueil et accompagnement des enfants en souffrance psychique dans le cadre scolaire sont menés en amont et pendant les sorties aux spectacles, en lien avec les AESH.

## En 2020 et en 2021, 5 spectacles programmés abordaient le handicap et la différence via le prisme du théâtre, du cirque ou encore de la musique :

- Petit Monstre 8 janvier 2020 – théâtre de marionnettes
- Les yeux de Taqqi 10 mars 2020 – théâtre de marionnettes
- Extrêmités 21 octobre 2021 – cirque
- Yves Jamait 3 décembre 2021 - concert chant-signé
- Olivier Masson doit-il mourir ? 7 décembre 2021- théâtre

**Quatre objectifs** sont visés à moyen et long termes :

- Développer l'action culturelle en direction des personnes quel que soit leur handicap,
- Pérenniser les partenariats engagés,
- Développer des outils ressources à destination des proches aidants (familles),
- Déterminer un référent handicap au sein de la structure.

**La Direction des Affaires Culturelles** développe les projets événementiels culturels portés par la Ville de Vaulx-en-Velin : la BCU (biennale des cultures urbaines), A Vaulx Jazz (biennale), et Artà Sacra.

La crise sanitaire a malheureusement conduit à l'annulation de la Biennale des Cultures Urbaines (BCU) en 2020 et 2021. Toutefois, la direction a pu développer une programmation estivale ces deux années. La question de l'accessibilité a largement été abordée lors du développement de ces programmations.

Même si toutes les idées envisagées et volontés n'ont pu se matérialiser (l'ensemble du projet a été développé dans un temps très contraint), ces réflexions ont permis d'alimenter le projet BCU 2022, et la direction souhaite l'engager en tant qu'action expérimentale et collective en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité.



*Workshop Hip-Hop*

## 2.3 ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Est-il utile de rappeler que les personnes en situation de handicap sont plus fortement exposées à l'isolement et à la souffrance qui en découle ?

Face à cette réalité, le **Centre Communal d'action sociale (CCAS)** a un rôle à jouer pour lutter contre l'isolement social face à une difficulté sociale, mais aussi pour soutenir leurs proches et réunir les conditions d'un environnement favorable à leur autonomie.

À travers le service social insertion et le service d'accès aux droits du CCAS, les travailleurs sociaux et les référents sociaux accompagnent les personnes rencontrant des difficultés dans leur accès aux droits. Ils mobilisent des dispositifs d'aides et d'accompagnement en fonction de la nature de leurs problématiques. Les personnes accompagnées vivent sans enfant mineur, car celles-ci relèvent de la compétence de la Métropole de Lyon via les services présents dans les Maisons de la Métropole.

### Qui fait quoi ?

Les politiques publiques en faveur des personnes handicapées sont une des compétences de la Métropole de Lyon en matière d'action sociale, au terme de la loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées".

C'est la Maison Départementale Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH) qui instruit les demandes et attribue des moyens de compensation du handicap, elle prend appui sur les Maisons de la Métropole pour informer, orienter les personnes dans leur démarche.

## Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

Le PRE propose des accompagnements individuels et collectifs pour les enfants et les jeunes de 2 à 16 ans confrontés à des difficultés dans plusieurs domaines : scolarité, santé, accès à la culture, aux loisirs. . .

En fonction des problématiques rencontrées, une équipe de professionnels pluridisciplinaires construit, avec les parents, un parcours adapté aux besoins spécifiques de chaque enfant (activités individuelles et/ou collectives). Plus de 10% des enfants accompagnés ont une notification de la MDPH ou en cours, soit environ 30 enfants.

Plus de la moitié des enfants ont des troubles cognitifs spécifiques, souvent plusieurs (dyspraxie, troubles d'attention avec ou sans hyperactivité, dyslexie... regroupés sous le terme « multidys »). Ils génèrent des difficultés d'apprentissage, avec parfois des répercussions sur leur vie scolaire.

Les référentes, avec les parents, effectuent le lien avec l'école pour la constitution du dossier de demande d'aides à la MDPH. L'accès à la plateforme du Pôle Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent, la recherche de professionnels pour réaliser des bilans, l'accès aux structures spécialisées notamment Sessad<sup>9</sup>, font partie des démarches réalisées avec les parents.

L'équipe accompagne aussi les enfants vers la socialisation (ouverture culturelle, accès à des activités adaptées) et quand c'est possible propose des outils d'aide à la scolarité.

Les principales difficultés rencontrées sont bien souvent liées aux délais pour le dossier MDPH, l'accès aux soins (orthophonie, ergothérapie, pédopsychiatre...), le manque de places dans les structures spécialisées, l'épu-

sement des parents. L'emploi du temps des enfants, surchargé de soins et d'activités « paramédicales » laisse peu de place aux « loisirs ».

Les interlocuteurs privilégiés restent : CAMSP, CMP, PMI, libéraux ; les familles communiquent de plus en plus entre elles et recherchent des solutions pour proposer du temps collectif à leurs enfants et sortir du quotidien parfois difficile. L'équipe travaille en lien continu avec les acteurs sociaux du territoire, les accueils de loisirs, les services municipaux afin que les enfants puissent comme les autres s'épanouir et prendre du plaisir en participant à des activités culturelles et sportives.

## Le service de portage de repas à domicile

Le service de portage à domicile est géré par le service maintien à domicile du CCAS, il apporte chaque année pour plus de 150 personnes un véritable service pour la personne âgée, malade ou en situation de handicap qui souhaite demeurer à son domicile alors qu'elle n'a pas, durablement ou temporairement la capacité de faire ses courses et de cuisiner. Plus qu'une simple livraison de repas, c'est une visite quotidienne au domicile et un lien social renforcé.



Le suivi de l'activité implique des liens continus avec des professionnels des services de soin ou d'aide-ménagère et avec la famille. Ce service s'est vu fortement sollicité en 2020 pour faire face à la situation d'isolement et de difficultés rencontrées par les personnes isolées et dépendantes à domicile.

En 2020 et 2021, 14 personnes en situation de handicap sur un total de 204 bénéficiaires en 2020 et de 160 en 2021 :

- Dont 8 nouvelles personnes par rapport à 2019
- 36% ont moins de 51 ans
- 9 personnes se trouvent sous protection d'un mandat judiciaire
- 9 ont des repas livrés tous les jours

Elles vivent presque toutes avec un handicap physique ou moteur, et beaucoup rencontrent des difficultés liées à leurs troubles cognitifs.

Au sein du service d'Aide à Domicile, 6 personnes en situation de handicap sur 182 personnes bénéficient d'interventions hebdomadaires faites par les auxiliaires de vie, pour les aides aux courses, l'entretien du logement, ou la confection du repas. Ces prises en charge se font dans le cadre de la Prestation Compensation Handicap (PCH) ou de l'Aide Sociale Légale (dispositifs liés à la compétence Métropolitaine).

### 2.3.1 Santé Mentale

La Ville de Vaulx-en-Velin s'est fortement investie dans le champ de la santé depuis de nombreuses années, avec notamment la construction d'un partenariat autour du **Contrat Local de Santé** abouti et signé en

2019. Les enjeux liés à la santé mentale y figurent et des objectifs visent une meilleure prise en compte des besoins des personnes handicapées. En articulation avec ce CLS, depuis 2016, l'animation d'un **Conseil Local de la Santé Mentale** permet une meilleure coordination des actions locales. Une partie des actions déployées sur les années 2020-2021 est liée aux conditions de vie bouleversées par la COVID et qui ont des conséquences importantes sur la santé mentale des habitants. Une offre d'écoute et de parole s'est mise en place notamment à destination des enfants et des jeunes adultes.

#### - **Le Point Écoutes Adultes :**

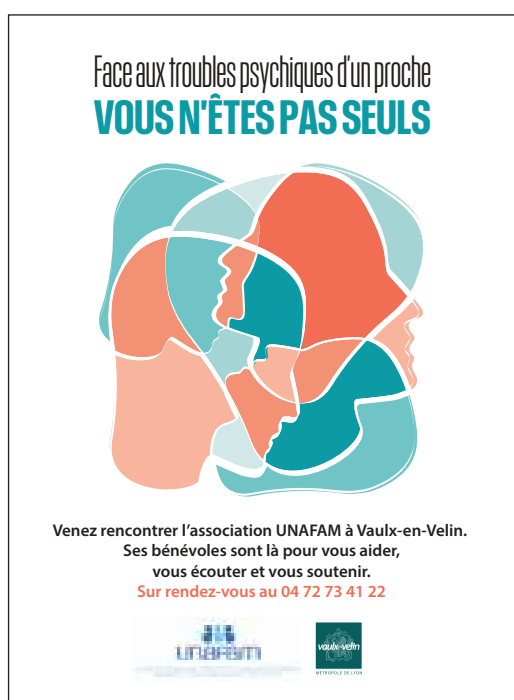
Le Point Écoute Adulte créé en 2020 pour faire face au retentissement de la crise sanitaire a été prolongé de janvier à mars 2022 avec les deux psychologues à hauteur de 1.1 équivalent temps plein.

- **Le recrutement de psychologues** sur les deux centres de santé de la commune : cette expérimentation vise à inscrire les centres de santé participatifs dans un modèle économique pérenne. Une nouvelle ressource qui permet au centre de santé Jean Goullard et Santé Commune de proposer une permanence psychologue sur 3 demi-journées.

- **La permanence psy pour les enfants de cycle 3** au Lieu écoute : la « permanence psy » pour les enfants de Cycle 3 est ouverte depuis juillet 2020. Initiée par la dotation du plan pauvreté sur 1 an, elle a ensuite été poursuivie grâce au financement de la Ville de Vaulx-en-Velin et de la Cité éducative.

### - L'ouverture d'une permanence en soutien aux aidants de personnes malades psychiques :

Construite avec le service handicap, une convention de partenariat a été signée en 2020 entre l'association UNAFAM et la Ville de Vaulx-en-Velin pour la mise en place d'une permanence d'accueil des familles d'un proche malade ou handicapé psychique.



### Actions de sensibilisation du Pôle santé

Travailler pour l'inclusion des enfants handicapés implique inévitablement de travailler avec tous les enfants afin de favoriser l'interaction sociale, les amitiés et l'équité dans les lieux d'accueil des enfants. C'est le fondement de l'action **Handi'fférence** animée par l'éducatrice référente handicap du pôle santé.

Objectifs de l'action :

- Familiariser les enfants au handicap, aborder la différence par la mise en place d'ateliers pédagogiques et éducatifs dans les centres de loisirs.
- Proposer des ateliers formatifs pour les animateurs.

Les séances abordent le thème de la différence et du handicap de manière vivante et ludique en mettant en scène des jeux, des histoires, des chansons, des livres, des dessins animés, du sport traitant du handicap dans sa globalité.

Trois centres de loisirs maternels ont pu profiter de l'action, Cachin en février 2021, Beauverie au mois de juillet 2021, les 5 continents en octobre 2021.

Au total, 12 séances se sont déroulées avec 34 enfants de 4 ou 5 ans, dont 16 filles et 18 garçons.



## 2.4 AXE EMPLOI DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ

L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap est un sujet porté par la Ville depuis plusieurs années. Dans le cadre de son plan de lutte contre les discriminations, la Ville a mis en place une commission consultative d'accessibilité et de sécurité pour les personnes en situation de handicap. Afin de poursuivre et développer la politique d'accueil et de maintien dans l'emploi en faveur des personnes reconnues travailleurs handicapés, la Ville et le CCAS se sont engagés avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique FIPHFP, en signant une convention d'engagement pour la période de janvier 2020 à juin 2023.

La convention porte sur le recrutement, le maintien dans l'emploi, la communication et la sensibilisation.

L'ensemble du dispositif, comprenant les frais de personnel et les actions, représente un budget global de 444 450 € sur toute la durée de la convention. Le FIPHFP<sup>11</sup> versera une contribution financière de 212 395 €. Au final le coût pour la collectivité sera de 232 055 € pour les trois années de la convention.

Le contexte sanitaire a eu des retentissements sur l'atteinte des objectifs fixés, toutefois des actions collectives et individuelles ont été réalisées :

- Formation collective à visée ergonomique : 40 agents formés, 2 sessions
- 6 dispositifs individuels d'accompagnement ont été mis en place
- 8 aménagements de l'environnement du poste de travail (fauteuils ergonomiques, prothèse auditive, système de communication...)
- 3 recrutements en CDD
- 3 recrutements sur postes pérennes

D'autres modes d'action contribuent fortement à l'insertion professionnelle des personnes reconnues handicapées. C'est le cas des contrats de mise à disposition entre un établissement médico-social (ESAT<sup>12</sup> Hors murs), LADAPT et la Direction de l'Éducation pour la réalisation de missions au sein des équipes.

Plusieurs formations sont également inscrites au plan afin de professionnaliser, sensibiliser et développer les compétences « inclusives » des agents. Des actions nécessaires pour faire changer les regards sur le handicap et les personnes qui sont concernées.

En complément, trois formations collectives ont eu lieu au cours de l'année 2021 :

- **Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)** : 16 personnes, 2 jours.

Formation de secouristes en capacité de reconnaître les premières manifestations ou l'aggravation de troubles psychiques, de savoir se comporter de façon adaptée pour entrer en contact avec la personne et de connaître suffisamment les ressources professionnelles et non professionnelles pour l'orienter ou l'aider à s'orienter vers les soins adaptés.

*11- Le FIPHFP a pour mission de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés dans les trois versants de la fonction publique (territoriale, hospitalière, État). Le Fond est géré par la Caisse des dépôts.*

*12-ESAT : Etablissement de service et d'aide par le travail agréé par l'État pour une activité professionnelle Hors les murs*

### - Facile à lire et à Comprendre (FALC) :

1 groupe de 7 personnes, 2 jours

Formation à une méthode de rédaction dont le but est de transcrire un texte classique pour qu'il soit compréhensible par des personnes déficientes intellectuelles ou personnes qui maîtrisent mal le français. Cette formation est réalisée avec des apprenants déficitaires mentaux.



### - Apprendre avec des troubles DYS :

formation spécifique des agents de l'École des Arts : 1 groupe de 20 personnes, 1 jour.

**La collectivité respecte son obligation d'emploi RQTH soit un taux d'emploi de 8.34% de l'effectif pour la ville, 6% pour le CCAS. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 104 agents sont reconnus bénéficiaires de cette obligation pour la collectivité, 4 pour le CCAS.**



*Pour ne laisser personne sur le bord du chemin... », « parce qu'ils sont tellement extraordinaires »*

***Expressions d'une bénévole fil rouge entre les associations qui sont au quotidien avec les enfants et les adultes en situation de handicap***

## 2.5 LES ASSOCIATIONS AU CŒUR DES INITIATIVES INCLUSIVES

La richesse et la diversité de l'offre associative est l'une des sources de fierté de la Ville de Vaulx-en-Velin.

Évoquer les faits marquants 2020-2021 dans ce rapport sans mentionner toute l'énergie, la solidarité et le professionnalisme des associations serait ne pas reconnaître toute la part d'ingéniosité et d'adaptation qu'elles ont su mobiliser pour soutenir, accompagner, prendre soin des personnes les plus vulnérables pendant la crise sanitaire.

### Des actes, des faits, des rencontres qui ont marqué cette période :

- Une offre sportive adaptée qui se renforce avec la création de l'association **Sport's Handdifférence**

- Une belle rencontre entre les étudiants de **l'ENTPE, les P'tits Rubans bleus et Handicap Éducation** autour de la création d'une aire de jeux inclusive, initiative qui continue à faire son chemin... !

- Un nouveau rendez-vous collectif et intergénérationnel tous les lundis avec le club **Rugby fauteuil**

- La naissance d'**Handicap Education Inclusion Innovation**, HEi après une inoubliable union des P'tits Rubans bleus et de Handicap Éducation

- L'emménagement en cœur de ville du siège de l'association des **PEP69**, Les Pupilles de l'enseignement Public

- Une nouvelle expérience réussie avec les jeunes d'**Yves Farge-OVE** durant la Journée Internationale des Personnes Handicapées du 3 Décembre 2021

- Une convention partenariale signée entre la Ville et l'association **UNAFAM** en soutien aux aidants de proches handicapés psychiques.



Un atelier « numérique » animé par le Pôle ressources et loisirs de l'association **La Souris Verte** sur le thème du partenariat Des associations « Handi'accueillantes » au Forum des associations, avec la **Miète, Access festival et PAIPS**

**Le Forum des associations** du 11 septembre 2021, rendez-vous important pour les associations et les habitants à chaque rentrée a été le premier terrain d'expérimentation de la mise en « accessibilité événementielle ». La mise en place d'un Handi-accueil, d'un stand de sensibilisation, d'interprètes LSF toute la journée, d'adaptations de l'information a permis là-aussi de franchir une étape de plus pour que tous les publics puissent participer à ce moment festif.



# ANNEXES

1 - Délibération du Conseil municipal désignant les représentants élus de la collectivité

2 - Arrêté municipal de composition de la CCA

## LEXIQUE

---

**AAH** : Allocation adultes handicapés

**Ad'AP** : agenda d'accessibilité programmée

**AAEH** : allocation d'éducation pour l'enfant handicapé

**AGEFIPH** : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés

**CAF** : Caisse d'allocations familiales

**CDAPH** : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**CMI** : Carte mobilité-inclusion

*La carte mobilité-inclusion remplace, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, les anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement.*

**CMP** : Centre médico-psychologique

**ESAT** : Établissement et service d'aide par le travail

**ENTPE** : École nationale des travaux publics de l'État

**FIPHFP** : Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

**IME** : Institut médico-éducatif

**MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées

**OETH** : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

**PCH** : Prestation de compensation du handicap

**PMR** : Personne à mobilité réduite

**RQTH** : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé


**ULIS** : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

**UEEA** : Unité d'enseignement élémentaire autisme

**ANNEXE 1 Délibération  
du Conseil municipal désignant  
les représentants élus de la collectivité**



RÉPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 09/12/2021  
Reçu en préfecture le 09/12/2021  
Affiché le   
ID : 069-210902589-20211119-V\_DEL\_211119\_1-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **19 novembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **10 novembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Nadia LAKEHAL**

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Roger BOLLINET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Kacoutar DAHOUM à Myriam MOSTEFAOUI  
Antoinette ATTO à Muriel LECERF  
Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ  
Frédéric KIZILDAG à Nadia LAKEHAL  
Maoulida M'MADI à Carlos PEREIRA  
Sacha FORCA à Christine BERTIN**


Objet :

Désignation des représentants de la  
Commission Communale d'Accessibilité

V\_DEL\_211119\_1

Membres absents :

**Audrey WATRELOT**

Envoyé en préfecture le 09/12/2021  
Reçu en préfecture le 09/12/2021  
Affiché le   
ID : 069-210902589-20211119-V\_DEL\_211119\_1-DE

## Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

L'animation et la mise en œuvre de la politique sociale dédiée au handicap se décline à travers différents engagements pris par la commune :

- la nomination d'une élue au Handicap, à Inclusion, à l'Accessibilité ;
- la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) d'ici 2024 ;
- la création d'un service handicap en 2017 porté par le CCAS ;
- l'intégration du dispositif des ambassadeurs de l'accessibilité pour les Etablissements Recevant du Public en 2021 ;
- l'animation de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Les règles de constitution des Commissions Communales pour l'Accessibilité sont définies par l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales introduit par l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite « loi Handicap » qui place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes en situation de handicap.

L'article prévoit, dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus, une commission communale pour l'accessibilité (CCA). Elle doit garantir la prise de compte de tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental, psychique ainsi que les besoins des personnes âgées et autres usagers des espaces publics.

Dans ce cadre et en application de ces textes ; par délibération du 14 octobre 2014, le conseil municipal de la ville de Vaux-en-Valin a acté la création de la commission communale d'accessibilité. Elle est un lieu de concertation et de mise en cohérence des actions menées par la Ville avec ses partenaires dans le champ du handicap. Elle est réunie de façon plénière tous les ans afin de présenter le bilan des actions menées et valider les orientations. Les groupes de travail qui en découlent se réunissent très régulièrement pour mener les projets émanant de la CCA.

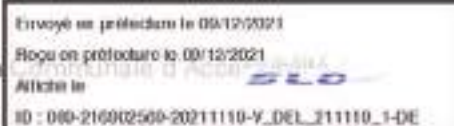
La Commission Communale d'Accessibilité est présidée par la Maire. Elle est composée d'élus municipaux, d'associations de personnes en situation de handicap, d'acteurs économiques et institutionnel ainsi que de représentants d'usagers. Compte tenu des changements dans les différents collèges de participants il convient de nommer les élus et le nombre de représentants des secteurs associatifs, institutionnels et de démocraties participatives. L'ensemble de ces membres seront nommés par un arrêté municipal.

Il est proposé les représentations suivantes :

- 9 représentants Elus de la Commune ;
- 1 représentant de la Métropole de Lyon ;
- 6 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ;
- 12 représentants d'habitants et d'autres usagers de la ville ;
- 1 représentant du Conseil Consultatif de la Vie Associative ;
- 1 représentant par Conseil de Quartier ;
- 1 représentant du Conseil des Seniors ;
- 1 représentant du Conseil Citoyen ;
- 4 représentants des acteurs économiques.


En conséquence, je vous propose :

- ▶ de désigner le nombre de représentants de la Commission
- ▶ de nommer pour la durée du mandat les élus municipaux :



M. Philippe MOINE , Mme Antoinette ATTO, Mme Myriam MOSTEFAOUI , M. Pierre BARNEAUD-ROUSSET, M. Régis DUVERT, Mme Dehbia DJERBIB, Mme Nassima KAOUAH, Mme Christine BERTIN et M. Carlos PEREIRA.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2021  
Reçu en préfecture le 09/12/2021  
Affiché le   
ID : 080-218902589-20211119-V\_DEL\_711119\_1-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté le 19 novembre 2021 par la Madame la Maire ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ de désigner le nombre de représentants de la Commission Communale d'Accessibilité ;
- ▶ de nommer pour la durée du mandat les élus municipaux :

M.Philippe MOINE , Mme Antoinette ATTO, Mme Myriam MOSTEFAOUI , M. Pierre BARNEOUD-ROUSSET, M. Régis DUVERT, Mme Dehbia DJERBIB, Mme Nassima KAOUAH, Mme Christine BERTIN et M. Carlos PEREIRA.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 42</b>
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 19 novembre 2021.

Signé par : Hélène GEOFFROY  
Date : 09/12/2021  
Qualité : La Maire

conforme,

**ANNEXE 2**  
**Arrêté municipal de composition**  
**de la CCA**

**DEPARTEMENT DU RHONE**  
Référence DAJ  
Arrête n° 2022-02-05

**COMMUNE DE VAULX EN VELIN**

**Objet :** Arrêté municipal portant la composition de la commission communale pour l'accessibilité.

**La Maire de Vaulx-en-Velin**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et son article L. 2143-3 ;

**Vu** la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**Vu** le Procès-Verbal du 04 juillet 2020 relatif à l'installation de Madame Hélène GEOFFROY en qualité de Maire, et des adjoints ;

**Vu** les arrêtés portant délégation de fonctions et de signatures aux adjoints en date du 16 juillet 2020 ;

**Vu** les arrêtés portant délégation de fonctions et de signatures aux conseillers municipaux délégués en date du 16 juillet 2020 ;

**Vu** la Délibération du Conseil Municipal du 19 novembre 2021 désignant le nombre de représentants de la Commission Communale d'Accessibilité et nommant pour la durée du mandat les élus municipaux.

## ARRÊTE

### Article 1 :

La composition de la commission communale pour l'accessibilité, présidée par Madame la Maire, est la suivante :

➤ Représentants de la commune :

Mme Antoinette ATTO, adjointe déléguée à l'Action Sociale et aux Solidarités  
M. Philippe MOINE, adjoint délégué au Cadre de vie, à la Proximité, aux Travaux, au Patrimoine bâti et aux Grands projets  
Mme Dehbia DJERBIB, conseillère Municipale déléguée aux Séniors  
Mme Myriam MOSTEFAOUI, adjointe déléguée à la vie associative et au plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations  
Mme Nassima KAOUAH, adjointe déléguée aux quartiers la Côte/la Tase/la Soie et Dumas/Genas/Chénier/les Brosses  
M. Pierre BARNEOUD-ROUSSET, conseiller Municipal délégué aux anciens combattants, aux actes commémoratifs et au travail de mémoire commune  
M. Régis DUVERT, conseiller Municipal, délégué à l'économie, au commerce, à l'artisanat, aux marchés forains et à l'économie sociale et solidaire  
Mme Christine BERTIN, conseillère Municipale  
M. Carlos PEREIRA, conseiller Municipal

➤ Représentant de la Métropole de Lyon :

Monsieur Saïd SAHRAOUI ou son représentant de la Métropole.

➤ Représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique :

Mesdames, Christine PICHON, Marie-Andrée MANDRAND,  
Messieurs François COULON, Robert KUIESINE, Laurent MARTEL, Hervé MUNOZ.

➤ Représentants d'habitants et autres usagers de la ville :

Mesdames Khalida MOKEDDEM, Nina YILMAZ, Sophie GUTTIER, Marie BAHIJ  
CHAFIK, Anais NELLE, Aurélie NOIRET, Gloria QUECAN, Martine VUILIC  
Messieurs Mustapha GUISSI, Gilles POMORSKI, Maurice VEUX, Auguste LABORDAT.

➤ Représentant du Conseil Consultatif de la Vie Associative :

Madame Aicha RAMDANI.



➤ Représentants des instances de démocratie participative :

Madame Rosaline PERROT du Conseil de quartier le Grand Mas,  
Messieurs Michael KRUBER du conseil de quartier Petit Pont Grappinière, Haydar ABBAS du conseil de quartier la Côte, la Tase et la Soie, Wilfried ABESOLENZE du Conseil de quartier du Village ; Gérard MAUPERTUIT du Conseil de quartier du Pont des Planches, Nacer DENFIR du Conseil de quartier Ecoin Thibaude, Daniel PRALY du conseil de quartier Centre-Ville, Thomas RODRIGUEZ du Conseil de quartier Dumas Genas

Madame Monique MARTINEZ du Conseil des séniors,  
Madame Hadyatou DIALLO du Conseil citoyen.

➤ Représentants des acteurs économiques :

Madame Zyneb BOUAZZA, Messieurs Franck MAHEO, Yves DAYET, Bernard LOQUAIS.

Article 2 :

Les nominations qui précèdent sont valables pour la durée du mandat, sauf si les intéressés cessent de remplir les fonctions qui ont motivé leur nomination.

Article 3 :

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des dernières mesures de publicité.

Dans le même délai un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet.

**Fait à Vaulx-en-Velin, le 28 Février 2022**



**La Maire,**

**Hélène GEOFFROY**



# NOTES



# NOTES



MÉTROPOLE DE LYON

Hôtel de Ville - Place de la Nation  
CS 40002 - 69518 Vaux-en-Velin Cedex  
Tél : 04 72 04 80 80  
[www.vaux-en-velin.net](http://www.vaux-en-velin.net)